

## pH PLUS (liquide)

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

NOM COMMERCIAL	<b>pH PLUS (liquide)</b>
UTILISATION	Produit (liquide) de hausse de la valeur du pH des eaux de piscines.
FABRICANT	<b>LABORATOIRE PAREVA</b> Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
N° d'appel d'urgence	04.91.75.25.25 (Centre Anti-Poisons de MARSEILLE)

### 2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

SUBSTANCE ACTIVE	Hydroxyde de sodium à 30.5%	N° INDEX : 011-002-00-6
	N° C.A.S. : 1310-73-2	
	N° CE : 215-185-5	

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

#### Généralités

Présente les dangers de sa fonction basique : corrosif pour les muqueuses, les yeux et la peau.  
Dangereux pour l'environnement.  
La gravité des lésions et l'intoxication dépendent de la concentration et du temps d'exposition.

#### Inhalation

Irritation intense du nez et de la gorge. Toux et respiration difficile.  
A haute concentration : risque de bronchopneumonie chimique ou d'œdème pulmonaire.  
En cas d'exposition répétée ou prolongée, risque de mal de gorge, saignement de nez ou bronchite chronique.

#### Contact avec les yeux

Irritation intense, larmoiements, rougeur des yeux et gonflement des paupières.  
Risque de lésions graves ou permanentes de l'œil - Brûlure - Risque de perte de la vue

#### Contact avec la peau

Irritation douloureuse, rougeur et gonflement de la peau.  
Risque de brûlures profondes, lente à guérir.

#### Ingestion

Irritation intense, brûlures et risque de perforation digestive avec état de choc.  
Salivation abondante. Risque d'œdème de la gorge avec étouffement.  
Nausées et vomissements sanglants, crampes abdominales et diarrhée sanglante.  
Risque de symptômes généraux.

**4 - PREMIERS SECOURS :**Généralités

En cas de projections dans les yeux et le visage, traiter les yeux en priorité.

Inhalation

Ecarter le sujet de la zone polluée. Assistance respiratoire si nécessaire.

Consulter un médecin en cas de symptômes respiratoires.

Contact avec les yeux

Sans perdre de temps, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 min. en maintenant les paupières écartées.

Administrer un collyre analgésique en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

Consulter un ophtalmologiste dans tous les cas.

Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

Contact avec la peau

Retirer tous les vêtements souillés.

Laver à l'eau claire les parties corporelles atteintes (douche de sécurité,...)..

Consulter un médecin.

Ingestion

Médecin d'urgence dans tous les cas. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

- *Sujet conscient* : Faire rincer la bouche - Faire boire de l'eau fraîche - Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion de solutions diluées (pH<11,5) en très faibles quantités, faire boire un ou deux verres d'eau.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion de solutions concentrées (pH>11,5 ou pH inconnu), NE PAS faire boire, NE PAS faire vomir.

Faire transférer rapidement à l'hôpital.

- *Sujet inconscient* : Desserrer son col et ses vêtements serrants. Le coucher sur son côté gauche, en position Latérale de Sécurité (P.L.S.). Eviter le refroidissement (couverture).

Réanimation respiratoire et oxygène si nécessaire. Faire transférer rapidement à l'hôpital.

**5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**MOYENS D'EXTINCTION

Tous les moyens d'extinction sont appropriés.

Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

MOYENS D'EXTINCTION A NE PAS UTILISER pour des raisons de sécurité :

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les

Ne pas utiliser d'eau.

EQUIPEMENTS

Appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance ou aux produits de la combustion, aux gaz produits:

Ne pas respirer les fumées.

Du fait de son action corrosive sur de nombreux métaux, action qui s'accompagne d'un dégagement d'hydrogène, peut être une source secondaire d'incendie et d'explosion.

Le produit est ininflammable.

En présence d'eau ou d'humidité peut engendrer une chaleur suffisante pour enflammer des matériaux combustibles.

**6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

Précautions individuelles : Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthode de nettoyage

Endiguer et absorber grâce à de la terre ou du sable,

Ramasser mécaniquement,

Placer dans des récipients compatibles (bien fermer et étiqueter), en vue de leur élimination (centre de traitement spécialisé)

Si c'est possible, rincer le sol contaminé avec de l'eau, aspirer et collecter les eaux de lavage. Les envoyer dans un centre de traitement spécialisé. Possibilité de les neutraliser avec un décontaminant acide dilué.

**7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :**

MANIPULATION

Manipuler à l'écart des substances réactives (voir section 10).

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dilution : ajouter le produit dans l'eau, JAMAIS l'inverse.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers.

Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE

Dans le récipient d'origine, bien fermé.

Conserver les emballages entamés en position verticale et soigneusement fermés

Ne pas stocker dans des récipients en caoutchouc, aluminium, étain, cuivre, plomb, bronze, laiton et leurs alliages.

AUTRES

Informez le personnel des dangers du produit.

Respecter les mesures de protection.

Protéger du gel.

Peut réagir avec le CO<sub>2</sub> de l'air et former un dépôt blanc (Na<sub>2</sub>CO<sub>3</sub>) autour du goulot.

**8 - CONTROLE DE L EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :** Voir fiche INRS N° 20

MESURES GENERALES

Douches et fontaines oculaires de sécurité à proximité des postes de travail.

PROTECTION DES MAINS

Gants de protection (matières conseillées caoutchouc, néoprène).

PROTECTION DES YEUX

Lunettes de protection ou écran facial.

PROTECTION DU CORPS

Vêtements couvrants.

PROT. RESPIRATOIRE

Masque type P2 en cas de brouillard ou de fumées.

TLVC = 2 mg/m<sup>3</sup>

VME = 2 mg/m<sup>3</sup>

**9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

ETAT PHYSIQUE	: liquide visqueux, incolore et inodore
pH à 25°C (à 1 %)	: > 13.0
POINT DE CONGELATION	: 1 à 12°C.
POINT D'EBULLITION	: 115 à 140°C.
DECOMPOSITION	: > 400 ° C
POINT D'ECLAIR	: -
EXPLOSIVITE	: inexplorable
INFLAMMABILITE	: ininflammable
DENSITE	: 1.33
SOLUBILITE DANS L'EAU	: soluble en toutes proportions.
AUTRES SOLUBILITES	: alcool, glycérol.

**10 - STABILITE ET REACTIVITE :**

STABILITE	Stable dans les conditions recommandées de stockage et de manipulation.
CONDITIONS A EVITER	Produit très hygroscopique qui fixe l'humidité de l'air.
MATIERES A EVITER	Réactions exothermiques violentes avec l'eau et les acides Réactions vives avec l'aldéhyde acétique, acroléine, acrylonitrile et anhydride malique Action corrosive sur de nombreux métaux (avec dégagement gazeux d'hydrogène)
PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX	: hydrogène.

**11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

GENERALITES	Effet toxique dû principalement aux propriétés corrosives du produit.
TOXICITE AIGUE	Voie orale (DL 50) : pas de données. Voie dermique (DL 50) : pas de données. Inhalation (CL 50) : pas de données.
IRRITATION	Corrosif pour la peau (sur l'homme). Provoque de graves lésions pour les yeux (essai sur le lapin).
SENSIBILISATION	Pas de données.
TOXICITE CHRONIQUE	Effet corrosif par inhalation (essai sur le rat) Effet corrosif par ingestion (essai sur le rat) Pas d'effet mutagène.

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :**

ECOTOXICITE AIGUE	
CL 50 sur le poisson à 96 heures	= 72 mg/l (pH>10).
CE 80 sur le crustacé à 48 heures	= 33 à 100 mg/l (pH>10).
ECOTOXICITE CHRONIQUE	Pas de données.

**12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite) :**

MOBILITE	dans l'air : dégradation instantanée. dans l'eau : solubilité et mobilité importantes. dans le sol et les sédiments : solubilité et mobilité importantes. contamination de nappes phréatiques en cas de pluie.
BIOACCUMULATION	non bioaccumulable.

**13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :**

DECHETS	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
EMBALLAGES SOUILLES	Rincer plusieurs fois à l'eau avant rejet ou élimination. Éliminer conformément aux législations en vigueur.

**14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :****N° ONU = 1824 : Hydroxyde de sodium en solution**

<u>TRANSPORT PAR ROUTE</u>	Classe 8 - Énumération 42°b) - Gpe II - Etiquette 8 - Panneau 80/1824
<u>TRANSPORT MARITIME</u>	Classe 8 - Page 8226 - Gpe II - Etiquette CORROSIF - Identif. 8-06 - N°GSMU 705
<u>TRANSPORT AERIEN</u>	Classe 8 - Gpe II - Etiquette CORROSIVE

Ce produit peut, dans certains cas, être exempté (emballage en **Quantités Limitées**)

**15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 1990 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)**

"Hydroxyde de sodium à 30,5%" - "Étiquetage CE : 215-185-5"

Symbole de danger : **C** - Corrosif

Phrases R : 35 - Provoque de graves brûlures.

Phrases S :

- 1 / 2 - Conserver sous clef et hors de la portée des enfants.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
- 36/ 37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants, et un appareil de protection des yeux et/ou du visage.
- 45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**16 - AUTRES INFORMATIONS :**

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = 2815.12.00

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.